

# RAPPORT ANNUEL 2022-2023

*SUR LA LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION*



Immigration, Réfugiés  
et Citoyenneté Canada

Immigration, Refugees  
and Citizenship Canada

Canada

Pour obtenir des renseignements sur les autres publications d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), consultez le site [www.canada.ca/publications-ircc](http://www.canada.ca/publications-ircc).

Also available in English under the title: 2022-2023 Annual Report on the *Access to Information Act*

Visitez-nous en ligne

Site Web: [www.cic.gc.ca](http://www.cic.gc.ca)

Facebook: [www.facebook.com/CitCanada](https://www.facebook.com/CitCanada)

YouTube: [www.YouTube.com/CitImmCanada](https://www.YouTube.com/CitImmCanada)

Twitter: [@CitImmCanada](https://twitter.com/CitImmCanada)

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de Citoyenneté et Immigration, 2023.

Cat. no. Ci4-24E-PDF

ISSN 2371-2724

IRCC - 3566-07-2023



# Contenu

INTRODUCTION.....	1
<b>I. VUE D'ENSEMBLE DU PROGRAMME D'AIPRP D'IRCC .....</b>	<b>2</b>
<b>Structure organisationnelle.....</b>	<b>2</b>
<b>Ordonnance de délégation de pouvoirs.....</b>	<b>3</b>
<b>II. RENDEMENT .....</b>	<b>3</b>
<b>Taux de conformité et délais d'exécution .....</b>	<b>4</b>
<b>Demandes actives depuis des périodes de référence précédentes .....</b>	<b>4</b>
<b>Plaintes actives depuis des périodes de référence précédentes.....</b>	<b>5</b>
<b>Raisons des prorogations .....</b>	<b>5</b>
<b>Consultations reçues d'autres ministères et organisations gouvernementales .....</b>	<b>6</b>
<b>Conclusion des demandes traitées.....</b>	<b>6</b>
<b>Impact de la COVID-19 sur la capacité d'IRCC à remplir ses obligations en vertu de la LAI .....</b>	<b>7</b>
<b>III. INITIATIVES VISANT À PROMOUVOIR LA SENSIBILISATION, LA FORMATION ET L'AMÉLIORATION DU PROGRAMME D'AIPRP .....</b>	<b>7</b>
<b>Formation et sensibilisation.....</b>	<b>7</b>
Publication proactive .....	7
Sensibilisation à la sécurité et à la protection de la vie privée dans le cadre du télétravail .....	8
Catalogue des cours sur l'AIPRP et séances offertes .....	8
<b>Politiques, lignes directrices, procédures et initiatives .....</b>	<b>10</b>
Mise à jour de l'enquête systémique .....	10
<b>Publication proactive en vertu de la partie 2 de la LAI .....</b>	<b>11</b>
<b>Initiatives de modernisation pour améliorer l'accès à l'information.....</b>	<b>12</b>
Automatisation robotisée des processus (ARP) .....	12
Service de demande d'AIPRP en ligne (SDAL) du SCT.....	12
Remplacement du logiciel de gestion des dossiers d'AIPRP .....	12
<b>Résumé des principaux éléments et des mesures prises concernant les plaintes .....</b>	<b>13</b>
<b>Rapports sur les frais d'AI aux fins de la Loi sur les frais de service .....</b>	<b>13</b>
<b>Surveillance de la conformité.....</b>	<b>14</b>
Délai de traitement des demandes de renseignements personnels.....	14
Consultations interinstitutionnelles .....	14
Examen des renseignements fréquemment demandés .....	14
Refléter le droit d'accès du public à l'information dans les contrats, accords et arrangements .....	14
Exactitude et exhaustivité des renseignements publiés de manière proactive en vertu de la partie 2 de la LAI .....	14
<b>Aller de l'avant.....</b>	<b>15</b>
<b>Annexe A : Copie de l'ordonnance de délégation des pouvoirs signée en vigueur le 31 mars 2023 .....</b>	<b>16</b>
<b>Annexe B : Copie de la délégation de pouvoir en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et du règlement en vigueur le 31 mars 2023 .....</b>	<b>17</b>
<b>Annexe C : Rapport statistique validé sur la Loi sur l'accès à l'information et Rapport statistique supplémentaire sur la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels .....</b>	<b>20</b>
<b>Annexe D : Tableau des exigences en matière de publication proactive .....</b>	<b>39</b>



# RAPPORT ANNUEL 2022-2023 SUR LA *LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION*

## Introduction

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) est heureux de présenter au Parlement son rapport annuel sur l'administration de la *Loi sur l'accès à l'information* (LAI). La LAI, qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1983, fournit aux Canadiens

un droit d'accès à l'information contenue dans les documents relevant d'une institution de l'État, conformément aux principes du droit du public à leur communication, les exceptions indispensables à ce droit étant précises et limitées et spécifiques et les décisions quant à la communication étant susceptibles de recours indépendants du pouvoir exécutif<sup>1</sup>.

Le présent rapport décrit la manière dont IRCC a géré ses obligations en vertu de la LAI au cours de la période de référence comprise entre le 1<sup>er</sup> avril 2022 et le 31 mars 2023. Il est déposé au Parlement conformément à l'article 94 de la LAI et à l'article 20 de la *Loi sur les frais de service*.

IRCC a été créé pour faciliter l'entrée des résidents temporaires, gérer la sélection, l'établissement et l'intégration des nouveaux arrivants, accorder la citoyenneté et délivrer des passeports aux citoyens admissibles.

Le mandat d'IRCC découle de la *Loi sur le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration*. Le ministre d'IRCC est responsable de l'application de la *Loi sur la citoyenneté* de 1977 et partage, avec le ministre de la Sécurité publique, la responsabilité de faire appliquer la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR). Le 2 juillet 2013, la responsabilité principale de Passeport Canada, ainsi que l'application du *Décret sur les passeports canadiens* et du *Décret concernant la délivrance des passeports diplomatiques et des passeports spéciaux*, ont été transférées du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international à IRCC.

IRCC s'engage à respecter à la fois l'esprit et l'intention de la LAI afin de garantir l'ouverture et la transparence au sein du Ministère.

Le rapport comprend trois Articles :

- I. **Vue d'ensemble du programme d'accès à l'information** et de protection des renseignements personnels (AIPRP) d'IRCC, y compris la structure organisationnelle et l'ordonnance de délégation des pouvoirs
- II. **Aperçu du rendement global d'IRCC** en soulignant les points clés du rapport statistique sur l'administration de la LAI
- III. **Description des initiatives et des activités d'IRCC visant à promouvoir la formation et la sensibilisation, les politiques et l'amélioration des processus**, ainsi que les mécanismes ministériels permettant d'assurer le suivi et le respect de ses obligations au titre de la LAI.

<sup>1</sup> Alinéa 2(2)a), *Loi sur l'accès à l'information* ([justice.gc.ca](http://justice.gc.ca))

# I. VUE D'ENSEMBLE DU PROGRAMME D'AIPRP D'IRCC

En tant que programme d'AIPRP le plus sollicité au sein du gouvernement du Canada, IRCC reçoit environ 79,2 % de toutes les demandes d'accès à l'information (AI) adressées au régime d'AIPRP dans l'ensemble des institutions fédérales. Au cours de la période visée par le rapport, IRCC a reçu plus de 208 000 demandes d'AIPRP (184 587 en vertu de la LAI et 24 164 en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*). La majorité des demandes d'AI d'IRCC (99 %) concernaient des renseignements relatifs aux demandes d'immigration des clients. Les autres demandes (1 %) concernaient des documents institutionnels relatifs aux politiques, processus et procédures du Ministère.

IRCC reconnaît que par rapport à l'exercice précédent, son taux de conformité des demandes en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* pour 2022-2023 a diminué de manière significative en raison d'un volume élevé de demandes, d'une technologie obsolète et de défis constants pour attirer et retenir les ressources humaines dans un environnement hautement compétitif. IRCC a réaligné sa structure organisationnelle et mis en œuvre de nouvelles stratégies qui ont entraîné une augmentation marquée de la conformité au cours de cet exercice jusqu'à présent.

Pour faire face à l'augmentation des volumes des demandes d'AIPRP, IRCC a adopté une approche à trois volets pour faciliter l'AIPRP, centrée sur l'amélioration de l'expérience des clients en optimisant la correspondance avec eux, en tirant parti des avancées technologiques pour bonifier la prestation de services et en mettant l'accent sur notre personnel. Cette stratégie comprend des initiatives à court et à long terme visant à s'attaquer aux causes profondes de l'augmentation des volumes des demandes d'AIPRP tout en améliorant les capacités et l'efficacité du traitement de ces demandes.

## Structure organisationnelle

Au cours de la période visée par le rapport, IRCC a restructuré son programme d'AIPRP afin d'accorder une attention particulière à ses principaux secteurs d'activité. Comme le montre la Figure 1, le programme d'AIPRP d'IRCC est désormais administré par trois divisions : la division des dossiers des clients, la division des documents ministériels et des plaintes et la division de la gestion du programme de protection des renseignements personnels. Les trois divisions dépendent directement du directeur général et du chef de la protection des renseignements personnels de la Direction générale des Affaires corporatives intégrées (ACI) au sein du Secteur des services ministériels (SSM). Le directeur de la division des documents ministériels porte également le titre de coordonnateur de l'AIPRP.



Figure 1 : Structure du programme d'AIPRP



L'unité des divulgations proactives, qui relève de la division des Affaires parlementaires et du breffage de la Direction générale des Affaires corporatives intégrées, ne fait pas partie du financement du programme d'AIPRP, mais soutient l'engagement du gouvernement du Canada en faveur de l'ouverture du gouvernement et de la transparence en coordonnant et en suivant les documents d'information ministériels à travers les différentes étapes de la divulgation proactive. D'autres groupes et secteurs au sein d'IRCC partagent également la responsabilité de la publication proactive de certaines exigences. Pour plus d'information sur les publications proactives d'IRCC, voir **Publication proactive en vertu de la partie 2 de la LAI et Annexe D : Tableau des exigences en matière de publication proactive.**

À la fin de la période visée par le rapport, le programme d'AIPRP comptait 189 employés à temps plein et un consultant, tous situés dans la région de la capitale nationale. Il y a également 256 agents de liaison pour l'AIPRP dans l'ensemble du Ministère qui soutiennent le programme d'AIPRP en rassemblant des dossiers et des recommandations. Bien que ces agents soient essentiels à l'administration du programme, ils sont financés par d'autres secteurs du programme.

## Ordonnance de délégation de pouvoirs

Le ministre d'IRCC est chargé d'administrer les demandes adressées au Ministère en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Conformément au paragraphe 95(1) de la *Loi sur l'accès à l'information* et à l'article 73 de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, le ministre délègue à la haute direction du Ministère, y compris au coordonnateur de l'AIPRP (le directeur de la division des documents ministériels et des plaintes de l'AIPRP), le pouvoir d'exercer les pouvoirs, devoirs ou fonctions du ministre en vertu des lois en ce qui concerne les demandes d'AIPRP.

Pour plus d'information, veuillez consulter l'**Annexe A : Copie de l'ordonnance de délégation des pouvoirs signée en vigueur le 31 mars 2023** et l'**Annexe B : Copie de la délégation de pouvoir en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et du règlement en vigueur le 31 mars 2023.**

## II. RENDEMENT

IRCC a reçu 184 587 demandes au titre de la LAI en 2022-2023, ce qui représente une augmentation de 4 % par rapport à l'année précédente. Malgré le nombre de demandes reçues, le programme d'AIPRP a tout de même fermé 9 % de demandes en plus par rapport à la période précédente (161 067 contre 147 712) et a traité plus de 6,5 millions de pages.

Comme le montre le Tableau 1, la majorité des demandes proviennent du secteur privé (42 %), principalement des avocats et des consultants en immigration, suivi du secteur public (39 %).

Source	Nombre de demandes	Pourcentage
Médias	374	0,2 %
Milieu universitaire	6 874	3,7 %
Entreprises (secteur privé)	78 332	42,4 %
Organisations	7 046	3,8 %
Public	71 465	38,7 %
Refus de s'identifier	20 496	11,1 %
Total	184 587	99,9 %

Tableau 1 : Sources des demandes



## Taux de conformité et délais d'exécution

Le taux de conformité (pourcentage de demandes traitées dans les délais prescrits par la loi) pour les demandes liées à la LAI traitées dans les délais prescrits par la loi était de 21,09 % pour la période couverte par le rapport. Ce taux représente une diminution de 12,95 % par rapport à la période précédente, qui s'était terminée avec un taux de conformité de 34,04 %.

Comme le montre le Tableau 2, moins de 10 % des demandes d'IRCC liées à la LAI ont été traitées dans les 30 jours. La majorité des demandes ont pris plus de 121 jours avant d'être fermées.

Délai de traitement	Nombre de demandes fermées	Pourcentage de demandes fermées
1-30 jours	285	7,6 %
31-60 jours	282	7,6 %
61-120 jours	1 398	37,3 %
121 jours ou plus	1 779	47,5 %
Total	3 744	100 %

Tableau 2 : Délais de traitement des demandes liées à la LAI fermées

## Demandes actives depuis des périodes de référence précédentes

À la fin de la période couverte par le rapport, IRCC comptait 72 918 demandes en cours depuis des périodes précédentes. Comme le montre le Tableau 3, la plupart de ces demandes ont été reçues au cours des deux dernières années et 12 511 (17 %) respectaient encore les délais prévus par la législation.

Exercice au cours duquel les demandes liées à la LAI en cours ont été reçues	Demandes en cours respectant les délais prescrits par la loi au 31 mars 2023	Demandes en cours dépassant les délais prescrits par la loi au 31 mars 2023	Total
2022-2023	12 254	51 510	63 764
2021-2022	254	8,598	8,852
2020-2021	3	299	302
Total	12 511	60 407	72 918

Tableau 3 : Demandes actives depuis des périodes de référence précédentes



## Plaintes actives depuis des périodes de référence précédentes

Comme le montre le Tableau 4, IRCC a reporté 571 plaintes actives liées à la LAI provenant de périodes de référence précédentes :

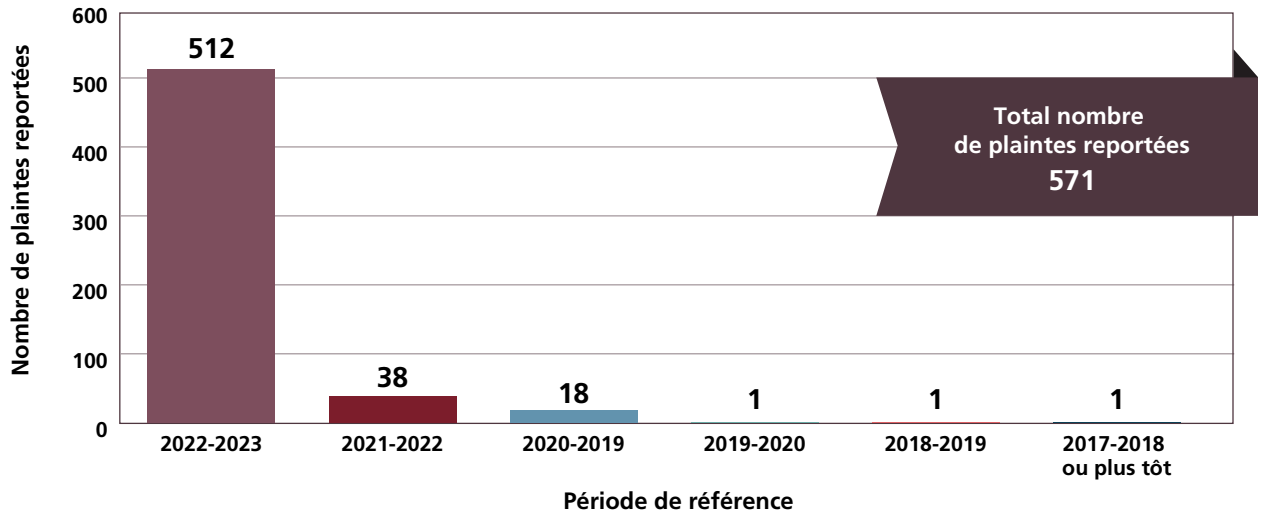


Tableau 4 : Plaintes actives depuis des périodes de référence précédentes

## Raisons des prorogations

L'article 9 de la *Loi sur l'accès à l'information* permet une extension de la période prévue par la loi s'il est nécessaire de mener des consultations ou si la demande vise un nombre plus important de dossiers qui ne peuvent pas être traités dans le délai prescrit initial sans entraver de façon excessive le fonctionnement du Ministère. Au cours de la période couverte par le rapport, IRCC a invoqué des prorogations vertu du paragraphe 9(1) pour un total de 3 730 cas :

- Dans 116 cas, conformément à l'alinéa 9(1)a), pour effectuer des recherches dans plusieurs dossiers ou pour répondre à l'afflux de demandes, ou les deux, ce qui entravait le fonctionnement du Ministère.
- Dans 3 607 cas, en vertu de l'alinéa 9(1)b), pour entreprendre des consultations
- Dans 7 cas, en vertu de l'alinéa 9(1)c), pour mener des consultations avec des tiers

Si nécessaire, IRCC procède à des consultations afin de garantir l'exercice correct de son pouvoir discrétionnaire, en particulier pour les demandes susceptibles d'impliquer des litiges, des enquêtes ou des problèmes de sécurité (mais pas uniquement).





## Consultations reçues d'autres ministères et organisations gouvernementales



D'autres ministères et organisations ont consulté IRCC à 200 reprises dans le cadre de la LAI. Au cours de la période visée par le rapport, IRCC a répondu à 186 consultations, dont la majorité a été menée à bien dans un délai de 30 jours. Le Tableau 5 présente la ventilation des délais de réponse aux consultations.



Délais de traitement	Nombre de demandes
1-15 jours	49
16-30 jours	61
31-60 jours	46
61-120 jours	22
121-180 jours	3
181 to 365 jours	4
Plus de 365 jours	1
Total	186

Tableau 5 : Délais de traitement des consultations reçues

## Conclusion des demandes traitées

Comme le montre le Tableau 6, IRCC a communiqué l'intégralité des dossiers en ce qui concerne 57 263 demandes (36 %) et a invoqué une ou plusieurs exceptions pour 89 369 demandes. Seules 17 demandes ont été soit toutes exceptées, soit toutes exclues. Les autres demandes ont été abandonnées, transférées, n'avaient pas de dossiers existants ou l'existence des dossiers ne pouvait être ni confirmée ni infirmée, car cela aurait pu révéler des renseignements protégés en vertu de la LAI.

Conclusion	Demandes	Pourcentage
Divulgation totale	57 263	36 %
Divulgation partielle	89 369	55 %
Exception totale	12	0 %
Exclusion totale	5	0 %
Aucun document n'existe	755	1 %
Transfert	18	0 %
Abandon	11 897	7 %
Demande ni confirmée ni rejetée	1 748	1 %
Total	161 067	100 %

Tableau 6 : Conclusion des demandes traitées

Les exceptions les plus fréquemment utilisées étaient les suivantes :

- Paragraphe 19(1) - Renseignements personnels (invoqué 58 429 fois)
- Paragraphe 15(1) - Affaires internationales, défense et prévention des activités subversives (invoqué 25 853 fois)
- Alinéa 16(1)c) - Préjudice pour les activités visant à faire respecter la loi ou le déroulement de l'enquête (invoqué 18 173 fois)

La LAI ne s'applique pas aux documents déjà accessibles au public (article 68) ni aux documents confidentiels du Conseil privé du Roi (article 69). IRCC a exclu des documents en vertu de l'article 68 pour une demande et de l'article 69 pour 52 demandes.



## Impact de la COVID-19 sur la capacité d'IRCC à remplir ses obligations en vertu de la LAI

Le programme d'AIPRP n'a pas été perturbé par la pandémie de COVID-19 au cours de la période couverte par le présent rapport et est resté pleinement opérationnel, essentiellement sous forme de télétravail. Seul un nombre limité d'employés travaillait sur place pour traiter les dossiers contenant des renseignements secrets et les demandes envoyées par la poste, et fournir un soutien en matière de technologie de l'information (TI).

Le 16 janvier 2023, IRCC a annoncé une approche progressive pour que les employés retournent au bureau conformément au modèle hybride commun mandaté par le SCT.

Pour plus d'information sur le rendement d'IRCC, voir [Annexe C : Rapport statistique validé sur la Loi sur l'accès à l'information et Rapport statistique supplémentaire sur la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels](#).

### III. INITIATIVES VISANT À PROMOUVOIR LA SENSIBILISATION, LA FORMATION ET L'AMÉLIORATION DU PROGRAMME D'AIPRP

Au cours de la période visée par le rapport, IRCC a mis l'accent sur les activités de formation et de sensibilisation liées à l'accès à l'information, et a entrepris des initiatives visant à moderniser la prestation de services de son programme d'AIPRP, ainsi que des projets ministériels visant à améliorer les services aux clients.

#### Formation et sensibilisation

Grâce à ses activités de formation et de sensibilisation, IRCC s'efforce d'améliorer la culture de respect de l'accès à l'information à l'échelle de l'institution tout en faisant preuve d'un engagement ferme à accroître la vigilance en matière de protection des renseignements personnels. Pour rester à jour et proactif, IRCC révisé régulièrement son matériel de formation en matière d'AIPRP afin de refléter les dernières exigences de la LAI et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, ainsi que l'évolution des besoins du Ministère. Au cours des cinq dernières années, les initiatives de formation d'IRCC en matière d'AIPRP se sont concentrées sur la divulgation proactive (ou projet de loi C-58), l'apprentissage virtuel et l'amélioration de la gestion de l'information et de la sensibilisation à la sécurité.

##### Publication proactive

Suite à la progression du projet de loi C-58 en juin 2019, IRCC a mis à jour son programme de formation et de sensibilisation afin d'inclure un module sur la publication proactive dans toutes ses séances de formation sur l'accès à l'information, y compris la Formation sur l'AIPRP à l'intention des cadres intermédiaires et des cadres supérieurs CC4440 et la Formation ATIP 101 CC4425 (voir le [\*\*Tableau 7\*\*](#)). Ce module couvre les responsabilités des ministères fédéraux en matière de publication proactive en vertu du projet de loi C-58 et explique les pouvoirs accrus du commissaire à l'information à la suite de l'amendement.



## Sensibilisation à la sécurité et à la protection de la vie privée dans le cadre du télétravail

En mars 2020, IRCC a commencé à transférer sa formation sur l'AIPRP vers une plateforme virtuelle (Microsoft Teams) pour s'adapter à la nouvelle réalité du télétravail. La plateforme virtuelle a été entièrement lancée à la mi-juin 2020 et, bien que la formation virtuelle présente des difficultés, celles-ci sont compensées par l'élimination de l'obstacle que représente l'emplacement physique pour la formation. Depuis juin 2020, IRCC a donné la priorité à la formation en matière de sécurité et de protection de la vie privée afin d'informer les employés (AIPRP et non AIPRP) des risques potentiels de violation de la sécurité et de la protection des renseignements personnels associés au travail à domicile.

### Catalogue des cours sur l'AIPRP et séances offertes

Comme le montre le **Tableau 7**, le programme d'AIPRP a formé un total de 5 569 employés. Parmi eux, 3 797 n'étaient pas des responsables de l'AIPRP et avaient suivi un ou plusieurs des cours de formation de l'AIPRP suivants :

La formation *Comprendre et gérer les demandes d'AIPRP* vise à mieux faire comprendre les rôles et les responsabilités du programme d'AIPRP, des agents de liaison de l'AIPRP et d'autres représentants du Ministère dans le traitement d'une demande d'AIPRP. Cette formation s'adresse principalement aux agents de liaison de l'AIPRP et à toute personne qui participe directement au processus d'AIPRP. Elle est obligatoire pour tous les nouveaux agents de liaison de l'AIPRP. Au total, 343 employés ont participé à 22 séances.

La *Formation sur l'AIPRP à l'intention des cadres intermédiaires et des cadres supérieurs* donne un aperçu des principes et des pratiques clés en matière d'AIPRP et favorise une meilleure compréhension des rôles et des responsabilités des gestionnaires et des cadres. Ce cours fait partie de la Feuille de route d'apprentissage pour les cadres supérieurs d'IRCC et devrait être suivi au cours de la première année suivant l'arrivée à IRCC ou la nomination à un poste de cadre supérieur. Les employés doivent renouveler cette formation tous les trois ans. Au total, 108 gestionnaires et cadres supérieurs ont participé à huit séances.

La formation *Protection des renseignements personnels et accès à l'information à IRCC* est un cours en ligne obligatoire pour tous les employés. Le cours donne un aperçu des principes et des pratiques clés en matière d'AIPRP et favorise une meilleure compréhension des rôles et des responsabilités de tous les employés. Au cours de l'année, 2 238 employés ont suivi cette formation en ligne.

La formation *Protéger, sécuriser et gérer l'information* comprend trois modules sur la sécurité des TI, la gestion de l'information et l'AIPRP qui sont liés et se complètent. Au total, 654 employés ont participé à 26 séances.

La *Formation sur les atteintes à la vie privée* fournit une compréhension de base de la vie privée, des atteintes à la vie privée, de la manière de prévenir les atteintes et d'y réagir, et informe les employés de leurs rôles et responsabilités associés. Au total, 454 employés ont participé à 24 séances.

Le programme d'AIPRP offre également des séances de formation et des présentations personnalisées pour renforcer et approfondir la connaissance et la compréhension de l'accès à l'information, de la protection de la vie privée et des renseignements personnels. Ces séances ponctuelles, ou séances de formation informelles, sont indépendantes des cours formels et obligatoires et sont adaptées aux besoins spécifiques d'un groupe. Au total, 924 employés ont suivi une formation personnalisée sur l'AIPRP en 96 séances au cours de l'exercice financier précédent.



NOM DU COURS		PLATEFORME	FORMATION À L'ACCÈS À L'INFORMATION OU À LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE	NOMBRE DE SÉANCES	NOMBRE DE PARTICIPANTS
Protection des renseignements personnels et accès à l'information à IRCC [CC5540] <b>OBLIGATOIRE POUR TOUS LES NOUVEAUX EMPLOYÉS</b>		En ligne	Les deux	Apprentissage selon un rythme personnel	2 238
				Total :	
<b>Formation officielle</b>	AIPRP et protection des renseignements personnels (CC4540)	En personne/ virtuelle	Protection des rensei-gnements personnels	24	454
	Formation sur l'AIPRP à l'intention des cadres intermédiaires et des cadres supérieurs (CC4440)		Les deux	8	108
	Protéger, sécuriser et gérer l'information (CC4416)		Protection des rensei-gnements personnels	26	654
	Comprendre et gérer les demandes d'AIPRP (CC4340)		Accès	22	343
	AIPRP 101 (CC4425)		Les deux	19	336
	Accès et utilisation appropriés des renseignements personnels (CC4426)		Protection des rensei-gnements personnels	0	0
	Vie privée 101 (CC4427)		Protection des rensei-gnements personnels	4	94
	Exemptions et exclusions 101 (CC4429)		Accès	11	361
	Partage d'information (CC4430)		Protection des rensei-gnements personnels	3	57
				Total :	2 407
<b>Formation informelle</b>	Formation individuelle des agents de liaison de l'AIPRP/processus administratif du DEPI	En personne/ virtuelle	Accès	41	386
	Comment remplir le formulaire de réponse à une demande d'AIPRP?		Accès	9	174
	Exemptions et exclusions 102		Accès	5	71
	Remise à niveau sur « Comment fournir des documents pour l'AIPRP ».		Accès	6	94
	Formation personnalisée (autres)		Les deux	35	199
				Total :	924
Total des formations officielles et informelles :				213	3 331
				Total des participants formés :	5 569

Tableau 7 : Séances de formation officielles et informelles sur l'AIPRP et participants



Alors que l'équipe de soutien à la formation, aux projets et à l'AIPRP (qui relève de la division des dossiers et des plaintes liés à l'AIPRP) contrôle la formation de tous les employés et agents de liaison de l'AIPRP, il incombe aux gestionnaires d'IRCC de contrôler les exigences en matière de formation obligatoire définies dans les feuilles de route d'apprentissage de leurs employés. (Les feuilles de route d'apprentissage sont des outils qui guident l'apprentissage et le perfectionnement des employés d'IRCC sur la base des profils de compétences du Ministère et des compétences de base de l'Entente de rendement de la fonction publique).

L'équipe chargée de la formation, des projets et du soutien à l'AIPRP est également chargée de veiller à ce que tous les nouveaux agents de liaison de l'AIPRP suivent une formation obligatoire et soient équipés d'une licence Kofax PDF afin d'aider les experts en la matière à convertir de grandes quantités de dossiers d'entreprise.

## Politiques, lignes directrices, procédures et initiatives

Outre la révision de son matériel de formation, IRCC continue de faire progresser les initiatives propres aux institutions afin d'améliorer le programme d'AIPRP du Ministère. La plupart de ces initiatives visent à réduire les volumes des demandes d'AIPRP d'IRCC et à améliorer l'efficacité du traitement, et ont été en partie élaborées à la suite de l'enquête systémique du commissaire à l'information sur le traitement des dossiers des clients par IRCC.

### Mise à jour de l'enquête systémique

En février 2020, le commissaire à l'information a lancé une enquête systémique sur le traitement par IRCC des demandes d'accès à l'information, en particulier les demandes de dossiers des clients, afin de mieux comprendre et traiter l'afflux de demandes et de plaintes déposées à l'encontre d'IRCC. Le commissaire a publié les résultats de son enquête en mai 2021, qui contenait cinq recommandations clés. En réponse, IRCC a élaboré un **plan d'action de la direction** (PAD) pour répondre aux recommandations du commissaire.

Depuis la dernière période de référence, IRCC a réalisé deux autres éléments du plan d'action et collabore avec les intervenants internes pour mener à bien les éléments restants. Les projets en cours décrits ci-dessous, qui portent sur les éléments restants du PAD, sont conçus pour améliorer le service à la clientèle et la disponibilité des renseignements relatifs à l'immigration des clients. À leur tour, ces mesures devraient alléger la pression induite sur le régime général d'accès à l'information.

### Communication proactive des notes de décision des agents (NDA)

Le projet NDA fournit de manière proactive des notes de décision des agents à certains demandeurs dont la demande de visa de résident temporaire a été refusée, afin de donner aux clients des renseignements supplémentaires sur les raisons de leur refus, y compris une analyse de la justification de l'agent lors de la finalisation de la demande. Le premier exercice de validation a porté sur les visas de résident temporaire (VRT) avec le centre de traitement des demandes du réseau central à Ottawa, et a été lancé en février 2022. Les résultats sont prometteurs, avec une réduction de 57 % des demandes d'AIPRP reçues pour des fichiers dont les NDA ont été communiquées au client. Au 31 mars 2023, IRCC se prépare à faire passer le projet à un état stable pour la charge de travail des visas de résident temporaire, et a récemment lancé un deuxième exercice de validation pour la charge de travail des permis d'études avant la mise en œuvre.

### Projet de correspondance avec les clients

Le projet de correspondance avec les clients examinera les communications avec les clients jugées problématiques par ces derniers. L'unité de correspondance avec les clients (UCC) a été créée pour rédiger



une correspondance écrite plus claire et plus concise.

Jusqu'à présent, trois lettres clés ont été révisées (équité procédurale, demande de renseignements supplémentaires et lettre de refus de résidence temporaire). La lettre de refus révisée de la RT a été lancée en juin 2022 avec un langage amélioré, des détails supplémentaires et la suppression de la localisation du décideur. L'accent est actuellement mis sur l'amélioration de la lettre de refus du permis d'étude ainsi que sur les motifs du refus. Dans le cadre de ses futurs objectifs de travail, l'UCC prévoit d'analyser les communications de bout en bout avec les clients, tout au long de leur parcours.

### **Suivi de l'état d'avancement des demandes**

Le projet de suivi de l'état d'avancement des demandes permettra d'améliorer la clarté sur l'état des demandes des clients. Pour les clients, l'outil de suivi offre davantage de transparence à propos de l'historique et des activités de traitement des demandes, ainsi qu'une meilleure efficacité étant donné que l'outil est un guichet unique pour obtenir les derniers renseignements à propos de l'avancement d'une demande.

Lancé en 2021 et 2022 pour les secteurs d'activité de l'octroi de la citoyenneté et de la résidence permanente (catégorie du regroupement familial), IRCC a élargi le projet pour inclure désormais les clients du système d'entrée express (catégorie de l'expérience canadienne, programme fédéral des travailleurs qualifiés, programme fédéral des métiers spécialisés, programme des candidats des provinces), ainsi que d'autres secteurs d'activité de la résidence temporaire (permis d'études, permis de travail et visa de résident temporaire).

### **Plateforme d'expérience client (anciennement Mon compte 2.0)**

Ce projet décrit la mise en œuvre d'une nouvelle plateforme d'expérience client (CXP) pour soutenir la fourniture d'expériences numériques transparentes pour les clients à travers de multiples canaux et appareils. Cette nouvelle plateforme offrira aux clients un guichet unique en ligne pour accéder aux services d'IRCC, avec une série d'outils facilitant le parcours du client pour s'informer, demander des programmes et des services, recevoir en temps réel de l'information sur l'état d'avancement des demandes, et communiquer avec IRCC et donner une rétroaction sur leur expérience.

À la fin de la période couverte par le rapport, IRCC est en bonne voie de mettre à disposition la nouvelle plateforme au cours de l'exercice financier 2023-2024.

IRCC prévoit que, collectivement, ces initiatives de service à la clientèle auront le plus grand impact sur la diminution des volumes de demandes d'AIPRP d'IRCC. En offrant à ses clients une expérience transparente leur permettant d'accéder à leurs propres renseignements à partir d'un guichet unique, IRCC atténuera la pression exercée sur le régime d'AIPRP.

Le PAD mis à jour est disponible sur le site Web externe d'IRCC ici : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/plan-action-direction-recommandations-ci.html>.

## **Publication proactive en vertu de la partie 2 de la LAI**

IRCC est une entité gouvernementale aux fins de la partie 2 de la **LAI** conformément aux définitions des articles 3 et 81 de la **LAI**, ainsi que la liste des ministères de l'État figurant dans l'**annexe I** de la **Loi sur la gestion des finances publiques**. En tant qu'entité gouvernementale soutenant un ministre, IRCC est soumis à toutes les exigences de publication proactive énumérées à l'**Annexe D : Tableau des exigences en matière de publication proactive**.

Pour plus d'information sur les exigences de publication proactive d'IRCC, y compris les groupes responsables, les



liens vers les publications, les procédures et la conformité, voir l'[Annexe D : Tableau des exigences en matière de publication proactive](#).



## Initiatives de modernisation pour améliorer l'accès à l'information



En plus d'améliorer les services à la clientèle et d'accroître la disponibilité des renseignements sur l'immigration, IRCC poursuit ses initiatives visant à moderniser la prestation des services dans le cadre du programme d'AIPRP, y compris l'expansion de l'automatisation robotisée des processus (ARP), la migration vers le service de demande d'AIPRP en ligne obligatoire (c.-à-d. la plateforme en ligne du Secrétariat du Conseil du Trésor permettant au public de déposer des demandes d'AIPRP auprès du gouvernement du Canada) et le remplacement du logiciel de gestion des cas de l'AIPRP.

### Automatisation robotisée des processus (ARP)

Au cours de la période visée par le rapport, le Ministère a intégré deux autres phases de l'ARP dans le traitement des demandes d'AIPRP. L'expansion s'appuie sur le succès de la première phase, qui a été mise en œuvre en 2021. L'ARP exécute des tâches peu complexes et de grand volume tels que la saisie de données, les opérations sur les fichiers et les dossiers et d'autres processus non décisionnels, ce qui permet à IRCC de réorienter ses ressources vers le travail décisionnel, tout en améliorant l'intégrité des données, la rapidité et les processus opérationnels de bout en bout avec une interruption minimale du traitement des opérations.

### Service de demande d'AIPRP en ligne (SDAL) du SCT

Le 8 mars 2023, IRCC a officiellement demandé une dérogation aux articles suivants :

- Article 4.3.9.1 de la [Politique sur l'accès à l'information](#)
- Article 4.2.25.1 de la [Politique de protection des renseignements personnels](#)
- Article 4.1.16 de la [Directive sur les demandes d'accès à l'information](#)
- Article 4.1.15 de la [Directive sur les demandes de renseignements personnels et de correction des renseignements personnels](#)

pour retarder la migration vers le Service de demande d'AIPRP en ligne (SDAL) prescrit par le SCT. La plateforme du SCT, lancée pour la première fois en 2018, a été créée pour simplifier le processus de présentation des demandes d'AIPRP aux institutions fédérales et de réception des réponses de ces dernières. Bien que les politiques et directives du SCT exigent que toutes les institutions fédérales soient intégrées avant la fin de la période de référence, des préparatifs supplémentaires sont nécessaires pour que le service de demande d'AIPRP en ligne puisse absorber les volumes élevés d'IRCC en matière d'AIPRP.

Sur la base des recommandations issues de l'enquête systémique du commissaire à l'information, le portail de demande d'AIPRP en ligne d'IRCC utilise un formulaire de demande d'AIPRP personnalisé qui a été adapté pour faciliter la soumission d'une demande. Bien qu'il soit possible de personnaliser le SDAL du SCT en fonction de l'institution, les flux de demandes actuellement utilisés sur le portail d'IRCC ne peuvent pas être reproduits sur la plateforme du SCT sans effort important.

IRCC travaille avec le Bureau du dirigeant principal de l'information du SCT à l'élaboration d'un plan de transition, dans le but d'intégrer IRCC à la plateforme du SCT d'ici la fin de l'exercice 2023-2024. Jusqu'à ce que la migration soit terminée, les clients continueront à soumettre des demandes d'AIPRP à IRCC au moyen du portail de demande d'AIPRP en ligne d'IRCC.

### Remplacement du logiciel de gestion des dossiers d'AIPRP

Afin de traiter plus efficacement les volumes d'AIPRP, IRCC collabore avec le SCT pour remplacer le logiciel de gestion des dossiers d'AIPRP existant par une plateforme moderne approuvée par le SCT et dotée de plusieurs mises à jour et fonctionnalités. Le nouveau logiciel, qui sera en interface directe avec le service de demande d'AIPRP en ligne, est



doté d'une intelligence artificielle intégrée qui peut être entraînée à automatiser des tâches répétitives, et possède des capacités d'analyse commerciale permettant à IRCC de créer des rapports (statistiques, tendances, production de rapports sur le rendement, etc.) de manière plus efficace et plus efficiente.



Le Ministère a pour objectif d'acquérir, de tester et de déployer le nouveau logiciel d'ici la fin de l'exercice 2024-2025.



## Résumé des principaux éléments et des mesures prises concernant les plaintes

Le processus de traitement des plaintes liées à l'AIPRP d'IRCC s'efforce de fournir un examen objectif et critique des demandes d'AI traitées afin de respecter les principes de la LAI. Le cas échéant, le processus d'AIPRP d'IRCC effectuera de nouvelles recherches, examinera les exemptions et communiquera des dossiers supplémentaires.

Au cours de la période considérée, le Commissariat à l'information a notifié au Ministère 4 300 plaintes. Ce volume représente une augmentation de 3,5 % par rapport à la période précédente et équivaut à 2,3 % de toutes les demandes d'AI reçues. Malgré le nombre de plaintes reçues, IRCC a répondu à 4 381 enquêtes sur des plaintes au cours de la période visée par le rapport. Parmi celles-ci, 93 % ont été abandonnées ou n'ont pas été justifiées, et 1,5 % ont été jugées fondées. Sur les 5,5 % restants,

- 1 a été abandonnée
- 163 ont donné lieu à la fin de l'enquête
- 80 n'étaient pas bien fondées
- 6 ont été résolues

La majorité des plaintes relatives à l'AI d'IRCC concernaient des retards de traitement. En réponse, IRCC a désigné des modes spécifiques au processus de traitement des plaintes, tant dans la division responsable des dossiers des clients que dans celle des dossiers des entreprises.

IRCC a également révisé le formulaire de réponse à la demande d'AIPRP du Ministère afin de recueillir des informations sur l'exhaustivité de la recherche de dossiers par les secteurs de programme. Cette initiative a permis à l'équipe chargée des plaintes d'évaluer les recherches initiales et d'effectuer une nouvelle tâche si nécessaire.

IRCC continue d'entretenir une relation de collaboration positive avec le Commissariat afin d'améliorer le traitement des demandes d'accès à l'information.

## Rapports sur les frais d'AI aux fins de la Loi sur les frais de service

La *Loi sur les frais de service* exige qu'une autorité responsable fasse rapport annuellement au Parlement sur les frais perçus par l'institution.

En ce qui concerne les droits perçus en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*, les renseignements ci-dessous sont déclarés conformément aux exigences de l'article 20 de la *Loi sur les frais de service*.





**Autorité habilitante :** *Loi sur l'accès à l'information*

**Frais à payer pour 2022-2023 :** Les frais de dossier de 5,00 \$ sont les seuls frais facturés pour une demande d'accès à l'information.

**Total des recettes :** IRCC a collecté 918 775 \$

**Frais annulés ou remboursés :** IRCC a annulé ou remboursé des frais d'un montant de 0 \$

**Coût de fonctionnement du programme :** 9 941 021 \$



## Surveillance de la conformité

Le programme d'AIPRP utilise des outils d'établissement de rapports fréquents et complets pour surveiller la conformité et maintenir la responsabilité, ainsi que pour déterminer les améliorations à apporter aux processus.

### Délai de traitement des demandes de renseignements personnels

IRCC surveille le délai de traitement des demandes de renseignements personnels en extrayant des statistiques du logiciel de gestion des cas de l'AIPRP sur une base quotidienne, hebdomadaire, bihebdomadaire et trimestrielle. Ces statistiques, qui fournissent des renseignements sur les volumes de demandes d'AIPRP reçues et traitées, les taux de conformité et les volumes d'arriérés, alimentent divers rapports destinés à différents niveaux de fonctionnaires : des mises à jour quotidiennes sont communiquées aux gestionnaires, des rapports hebdomadaires aux directeurs et au directeur général d'ACI, des rapports bihebdomadaires aux sous-ministres et un rapport trimestriel a été communiqué aux sous-ministres adjoints dans l'ensemble d'IRCC au cours de la période de référence.

Bien que l'objectif principal des rapports statistiques du programme d'AIPRP soit de contrôler la conformité, l'AIPRP d'IRCC s'appuie également sur ces statistiques pour surveiller les flux de travail, relever les défis actuels et déterminer les tendances relatives aux demandes d'AIPRP.

Au cours de la période considérée, le programme d'AIPRP a également produit un rapport mensuel, partagé avec tous les sous-ministres adjoints, sur le respect par les secteurs et les directions générales des obligations de répondre aux demandes d'AIPRP.

### Consultations interinstitutionnelles

Les chefs d'équipe et les gestionnaires du programme d'AIPRP contrôlent régulièrement les prorogations effectuées, les réponses aux rapports de mission internes et les plaintes qui, à leur tour, permettent de déterminer les domaines nécessitant des améliorations, y compris des consultations, afin de garantir l'exercice correct du pouvoir discrétionnaire.

### Examen des renseignements fréquemment demandés

La grande majorité des demandes d'AIPRP d'IRCC en vertu de la LAI et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* concernent les dossiers d'immigration des clients. IRCC élabore actuellement des initiatives visant à améliorer l'accès des clients à leurs propres renseignements par d'autres moyens que le programme d'AIPRP. Voir Mise à jour de l'enquête systémique ci-dessus.

### Refléter le droit d'accès du public à l'information dans les contrats, accords et arrangements

Tous les contrats et accords contractuels d'IRCC comportent une clause rendant les entrepreneurs responsables des exigences de la *Loi sur l'accès à l'information* :

Les documents créés par l'entrepreneur et placés sous le contrôle du Canada sont soumis à la *Loi sur l'accès à l'information*. L'entrepreneur reconnaît les responsabilités du Canada en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et doit, dans la mesure du possible, aider le Canada à s'acquitter de ces responsabilités. En outre, l'entrepreneur reconnaît que l'article 67.1 de la *Loi sur l'accès à l'information* stipule que toute personne qui détruit, modifie, falsifie ou dissimule un document, ou ordonne à quiconque de le faire, dans l'intention d'entraver le droit d'accès prévu par la *Loi sur l'accès à l'information* se rend coupable d'un délit et est passible d'une peine d'emprisonnement ou d'une amende, ou des deux à la fois.



## Exactitude et exhaustivité des renseignements publiés de manière proactive en vertu de la partie 2 de la LAI

Dans le cadre de la délégation actuelle des pouvoirs d'IRCC, la responsabilité des publications proactives au titre des articles 82 à 88 est partagée par tous les sous-ministres adjoints, ainsi que par le directeur général de la Direction générale des Affaires corporatives intégrées. Les exigences de la législation en matière de publication proactive varient d'un secteur à l'autre.

Pour plus d'information, voir l'[Annexe D : Tableau des exigences en matière de publication proactive](#).

## Aller de l'avant

Au cours de la période couverte par le rapport, IRCC a pris les premières mesures importantes pour remodeler son programme d'AIPRP, en commençant par une réorganisation structurelle en trois divisions distinctes. Cette réorganisation permet aux directeurs d'accorder plus d'attention à certains secteurs d'activité et devrait contribuer à améliorer la prestation des services d'IRCC en matière d'AIPRP, tout en accélérant les principaux projets et initiatives de modernisation.

Cette année, l'accent a été mis sur la restructuration et la stabilisation des modes de l'AIPRP, l'extension de l'utilisation de l'ARP dans le traitement des demandes d'AIPRP et la mise en œuvre d'initiatives de services aux clients du ministère.

À l'avenir, IRCC continuera d'améliorer ses services afin de permettre à ses clients d'accéder plus facilement à leurs propres renseignements sur l'immigration par d'autres moyens que le programme d'AIPRP. Ces initiatives devraient avoir le plus grand impact sur les volumes en matière de demande d'AIPRP d'IRCC.

En parallèle, IRCC travaillera également avec des partenaires internes et externes pour remplacer le logiciel de gestion des dossiers de l'AIPRP, migrer vers le service de demande en ligne de l'AIPRP du SCT et collaborer avec le SCT pour trouver des solutions qui profiteront à l'ensemble de la communauté de l'AIPRP.

IRCC reconnaît son faible taux de conformité pour les demandes en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* au cours de la période de référence. Le Ministère note déjà des améliorations marquées dans les paramètres clés (par exemple, augmentation des taux de conformité et diminution des plaintes) grâce aux mesures qui ont été mises en œuvre, notamment en réajustant davantage sa structure organisationnelle et en consacrant des ressources supplémentaires au traitement des demandes dans les délais prévus par la Loi.

Le Ministère reconnaît que le droit d'accès à l'information est un moyen de promouvoir l'ouverture et la transparence et continue d'améliorer son processus d'accès et ses services aux clients.

**[Annexe A : Copie de l'ordonnance de délégation des pouvoirs signée en vigueur le 31 mars 2023](#)**

**[Annexe B : Copie de la délégation de pouvoir en vertu de la \*Loi sur l'accès à l'information\* et du règlement en vigueur le 31 mars 2023](#)**

**[Annexe C : Rapport statistique validé sur la \*Loi sur l'accès à l'information\* et Rapport statistique supplémentaire sur la \*Loi sur l'accès à l'information\* et la \*Loi sur la protection des renseignements personnels\*](#)**

**[Annexe D : Tableau des exigences en matière de publication proactive](#)**

# Annexe A : Copie de l'ordonnance de délégation des pouvoirs signée en vigueur le 31 mars 2023

OFFICIAL DOCUMENT

DOCUMENT OFFICIEL

## DEPARTMENT OF IMMIGRATION, REFUGEES AND CITIZENSHIP OF CANADA

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DES RÉFUGIÉS ET DE LA  
CITOYENNETÉ DU CANADA

### DELEGATION OF AUTHORITY

### DÉLÉGATION DE POUVOIRS

#### ACCESS TO INFORMATION ACT AND PRIVACY ACT

#### LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LOI SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

I, Minister of Immigration, Refugees and Citizenship, pursuant to section 95 of the *Access to Information Act* and section 73 of the *Privacy Act*, hereby authorize the officer and employee of Immigration, Refugees and Citizenship whose position or classification is set out in the attached Schedule to carry out those of my powers, duties or functions under the Acts that are set in the Schedule in relation to that officer and employee.

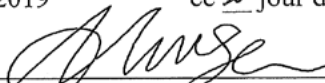
En ma qualité de ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté et conformément à l'article 95 de la *Loi sur l'accès à l'information* et l'article 73 de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, j'autorise par la présente l'agent(e) et employé(e) du ministère de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté dont le poste ou la classification est énoncé dans l'annexe ci-jointe à exécuter mes fonctions, pouvoirs ou attributions en vertu des lois précisées dans l'annexe visant cet(te) agent(e) et employé(e).

Dated at Ottawa

Fait à Ottawa

This 30 day of August 2019

ce 30 jour de août 2019

  
Ahmed Hussien, P.C., M.P.

Minister of Immigration, Refugees and Citizenship  
Ahmed Hussien, C.P., député  
Ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté

## Annexe B : Copie de la délégation de pouvoir en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et du règlement en vigueur le 31 mars 2023

Délégation des pouvoirs en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et de son règlement d'application

La délégation englobe les nominations et les affectations intérimaires à ces postes qui sont conformes à la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* et son règlement.

### DÉLÉGATION ENTIÈRE

Poste	Délégation
Sous-ministre / Sous-ministre délégué	Pleins pouvoirs
Sous-ministre adjoint, Secteur de la gestion et des services intégrés	Pleins pouvoirs
Directeur général, Direction générale de l'AIPRP et de la responsabilisation	Pleins pouvoirs, sauf pour les dispositions suivantes de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> : <ul style="list-style-type: none"><li>• 41 (2) – demander la révision d'une ordonnance du commissaire à l'information par la Cour fédérale</li><li>• Les articles 82 à 88 traitent de la publication proactive d'informations.</li></ul>
Directeur, Division de l'AIPRP	Pleins pouvoirs, sauf pour les dispositions suivantes de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> : <ul style="list-style-type: none"><li>• 41 (2) – demander la révision d'une ordonnance du commissaire à l'information par la Cour fédérale</li><li>• Les articles 82 à 88 traitent de la publication proactive d'informations.</li></ul>
Directeurs adjoints, Documents ministériels, plaintes et informels (DEPI) et unité des opérations (OPS) de l'AIPRP	Pleins pouvoirs, sauf pour les dispositions suivantes de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> : <ul style="list-style-type: none"><li>• 6.1 – pouvoir de refuser de donner suite à une demande</li><li>• 20 (6) – divulguer des renseignements sur un tiers dans l'intérêt public</li><li>• 41 (2) – demander la révision d'une ordonnance du commissaire à l'information par la Cour fédérale</li><li>• Les articles 82 à 88 traitent de la publication proactive d'informations.</li><li>• 94 – responsabilité de préparer un rapport annuel au Parlement</li></ul>

### DÉLÉGATION PARTIELLE

## *Loi sur l'accès à l'information* – seulement la partie 2

Divulgations proactives

Poste	Délégation
Tous les sous-ministres adjoints	Pleins pouvoirs pour les articles 82 à 88
Directeur général, Secrétariat ministériel	Pleins pouvoirs pour les articles 82 à 88

## Loi sur l'accès à l'information

Description	Article	AIPRP / PM-05 OPS	AIPRP / PM-05 DEPI	AIPRP / PM-04 OPS	AIPRP / PM-04 DEPI	AIPRP / PM-03 OPS	AIPRP / PM-03 DEPI
Obligation de prêter assistance	4(2.1)	•	•	•	•	•	•
Refus de donner suite à une demande	6.1						
Notification à la suite d'une demande d'accès	7	•	•	•	•	•	•
Transmission de la de-mande	8(1)	•	•	•		•	
Prorogation du délai	9(1)	•	•	•		•	
Avis au Commissaire concernant la prorogation	9(2)	•	•	•		•	
Versement de frais supplémentaires	11(2)	•	•	•	•	•	•
Versement de frais pour document informatisé	11(3)	•	•	•	•	•	•
Dépôt	11(4)	•	•	•	•	•	•
Avis de versement	11(5)	•	•	•	•	•	•
Dispense/remboursement de frais	11(6)	•	•	•	•	•	•
Traduction	12(2) (b)						
Transfert sur un support de substitution	12(3) (b)						
Renseignements obtenus à titre confidentiel	13	•	•	•			
Refus de divulgation se-lon les lois fédérales-provinciales	14		•				
Refus de divulgation : affaires internationales, défense et activités sub-versives	15(1)	•	•	•			
Refus de divulgation : application de la loi et enquête	16(1)	•	•	•		•	
Refus de communica-tion : méthodes de pro-tection, etc.	16(2)	•	•	•		•	
Refus de divulgation : fonctions de police pro-vinciale ou municipale	16(3)	•	•	•		•	
Refus de divulgation : sécurité des personnes	17	•	•	•		•	
Refus de divulgation : intérêts économiques du Canada	18		•				
Refus de divulgation : intérêts économiques de certaines institutions	18.1		•				
Refus de divulgation : renseignements person-nels d'une autre personne	19(1)	•	•	•	•	•	•
Divulgation de rensei-gnements personnels	19(2)	•	•	•	•	•	•
Refus de divulgation : renseignements de tiers	20(1)		•				
Divulgation des mé-thodes pour les essais	20(2) et (3)						
Divulgation des rensei-gnements d'un tiers	20(5)		•				
Divulgation dans l'intérêt public	20(6)						
Refus de divulgation : avis, etc.	21						
Refus de divulgation : examens et vérifications	22	•	•				
Refus de divulgation : documents de travail rela-tifs à la vérification et ébauche des rapports de vérification	22.1		•				
Refus de divulgation : secret professionnel des avocats	23	•		•			
Refus de divulgation : secret professionnel lié au brevet ou à la marque de commerce.	23.1						
Refus de divulgation : renseignements interdits	24(1)	•					
Divisibilité	25	•	•	•		•	
Refus de divulgation : pour publication	26	•	•				
Avis aux tiers	27(1)		•				
Prorogation de délai	27(4)		•				
Avis concernant la divul-gation des rensei-gnements de tiers	28(1)(b)		•				

Description	Article	AIPRP / PM-05 OPS	AIPRP / PM-05 DEPI	AIPRP / PM-04 OPS	AIPRP / PM-04 DEPI	AIPRP / PM-03 OPS	AIPRP / PM-03 DEPI
Observations écrites	28(2)		•				
Divulgateion du document	28(4)						
Avis de cessation d'enquête	30(5)(b)						
Avis d'enquête	32						
Avis au tiers	33		•				
Droit de présenter des observations	35(2)(b)		•				
Communication accordée au plaignant *	37(4)*		•				
Demander la révision de l'ordonnance par la Cour fédérale	41(2)						
Avis de poursuites judiciaires	43(2)						
Avis à la personne qui a fait la demande	44(2)		•				
Règles spéciales concernant les audiences	52(2)(b)						
Présentation d'arguments en l'absence d'une partie	52(3)						
Salles publiques de consultation des manuels	71(1)						
Publication proactive de renseignements : dépenses afférentes aux déplacements	82						
Publication proactive de renseignements : frais d'accueil	83						
Publication proactive de renseignements : rapports déposés au Parlement	84						
Publication proactive de renseignements : reclassification de postes	85						
Publication proactive de renseignements : contrats	86						
Publication proactive de renseignements : subventions et contributions	87						
Publication proactive de renseignements : documents d'information	88						
Rapport annuel au Parlement	94						

## Règlement sur l'accès à l'information

Description	Article	AIPRP / PM-05 OPS	AIPRP / PM-05 DEPI	AIPRP / PM-04 OPS	AIPRP / PM-04 DEPI	AIPRP / PM-03 OPS	AIPRP / PM-03 DEPI
Transmission de la demande	6(1)	•	•	•	•	•	•
Frais liés à la recherche et à la préparation	7(2)	•	•				
Frais liés à la production et aux programmes	7(3)	•	•				
Consultation des documents	8	•	•	•	•	•	•
Restrictions applicables au support	8.1						

### Légende

#### AIPRP / PM-05 OPS

Agent(e)s supérieur(e)s de l'AIPRP, OPS

#### AIPRP / PM-05 DEPI

Agent(e)s supérieur(e)s de l'AIPRP, DEPI

#### AIPRP / PM-04 OPS

Administrateurs de l'AIPRP, OPS

#### AIPRP / PM-04 DEPI

Administrateurs de l'AIPRP, DEPI

#### AIPRP / PM-03 OPS

Agent(e)s de l'AIPRP, OPS

#### AIPRP / PM-03 DEPI

Agent(e)s de l'AIPRP, DEPI

# Annexe C : Rapport statistique validé sur la *Loi sur l'accès à l'information* et Rapport statistique supplémentaire sur la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*

Rapport statistique sur la *Loi sur l'accès à l'information*

**Nom de l'institution :** Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada

**Période d'établissement de rapport :** 2022-04-01 to 2023-03-31

## Section 1 – Demandes en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

### 1.1 Nombre de demandes

		Nombre de demandes
Reçues pendant la période d'établissement de rapport		184 587
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente		49 392
• En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	48 197	
• En suspens pour plus d'une période d'établissement de rapport	1 195	
<b>Total</b>		<b>233 979</b>
Fermées pendant la période d'établissement de rapport		161 067
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport		72 918
• Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport dans les délais prévus par la <i>Loi</i>	12 511	
• Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport au-delà des délais prévus par la <i>Loi</i>	60 407	

### 1.2 Sources des demandes

Source	Nombre de demandes
Médias	374
Secteur universitaire	6 874
Secteur commercial (secteur privé)	78 332
Organisation	7 046
Public	71 465
Refus de s'identifier	20 496
<b>Total</b>	<b>184 587</b>

### 1.3 Mode des demandes

Mode	Nombre de demandes
En ligne	182 848
Courriel	344
Poste	1 375
En personne	0
Téléphone	0
Télécopieur	0
<b>Total</b>	<b>184 567</b>

## Section 2 – Demandes informelles

### 2.1 Nombre de demandes informelles

		Nombre de demandes
Reçues pendant la période d'établissement de rapport		3 158
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente		642
• En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	642	
• En suspens pour plus d'une période d'établissement de rapport	0	
<b>Total</b>		<b>3 800</b>
Fermées pendant la période d'établissement de rapport		3 744
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport		56



## 2.2 Mode des demandes informelles

Mode	Nombre de demandes
En ligne	3 158
Courriel	0
Poste	0
En personne	0
Téléphone	0
Télécopieur	0
<b>Total</b>	<b>3 158</b>

## 2.3 Délai de traitement pour les demandes informelles

Délai de traitement							
1-15 jours	16-30 jours	31-60 jours	61-120 jours	121-180 jours	181-365 jours	Plus de 365 jours	Total
85	200	282	1 398	850	928	1	3 744

## 2.4 Pages communiquées informellement

Moins de 100 pages communiquées		De 101-500 pages communiquées		De 501-1 000 pages communiquées		De 1 001-5 000 pages communiquées		Plus de 5 000 pages communiquées	
Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

## 2.5 Pages recommuniquées informellement

Moins de 100 pages communiquées		De 101-500 pages communiquées		De 501-1 000 pages communiquées		De 1 001-5 000 pages communiquées		Plus de 5 000 pages communiquées	
Nombre de demandes	Pages recommuniquées	Nombre de demandes	Pages recommuniquées	Nombre de demandes	Pages recommuniquées	Nombre de demandes	Pages recommuniquées	Nombre de demandes	Pages recommuniquées
2 521	61 210	807	181 288	178	122 636	146	262 637	92	953 185

### Section 3 – Demandes à la Commissaire à l’information pour ne pas donner suite à la demande

	Nombre de demandes
En suspens depuis la période d’établissement de rapports précédente	0
Envoyées pendant la période d’établissement de rapports	0
<b>Total</b>	<b>0</b>
Approuvées par la Commissaire à l’information pendant la période d’établissement de rapports	0
Refusées par la Commissaire à l’information au cours de la période d’établissement de rapports	0
Retirées pendant la période d’établissement de rapports	0
Reportées à la prochaine période d’établissement de rapports	0

### Section 4 – Demandes fermées pendant la période d’établissement de rapports

#### 4.1 Disposition et délai de traitement

Disposition of requests	Délai de traitement							Total
	1-15 jours	16-30 jours	31-60 jours	61-120 jours	121-180 jours	181-365 jours	Plus de 365 jours	
Communication totale	227	9 762	17 500	21 767	4 359	2 274	1 374	57 263
Communication partielle	317	13 798	26 864	21 723	7 420	8 220	11 027	89 369
Exception totale	1	3	3	3	1	0	1	12
Exclusion totale	2	0	0	2	0	1	0	5
Aucun document n’existe	59	98	139	216	83	110	50	755
Demande transférée	16	0	0	0	0	0	2	18
Demande abandonnée	301	2 626	1 510	2 853	902	2 367	1 338	11 897
Ni confirmée ni infirmée	47	0	16	410	427	812	36	1 748
Refus d’agir avec l’approbation de la Commissaire à l’information	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>970</b>	<b>26 287</b>	<b>46 032</b>	<b>46 974</b>	<b>13 192</b>	<b>13 784</b>	<b>13 828</b>	<b>161 067</b>

## 4.2 Exceptions

Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes
13(1)(a)	2 978	16(2)	423	18(a)	1	20.1	0
13(1)(b)	55	16(2)(a)	0	18(b)	1	20.2	0
13(1)(c)	73	16(2)(b)	1	18(c)	0	20.4	0
13(1)(d)	5	16(2)(c)	222	18(d)	1	21(1)(a)	292
13(1)(e)	1	16(3)	0	18.1(1)(a)	0	21(1)(b)	381
14	0	16.1(1)(a)	0	18.1(1)(b)	0	21(1)(c)	46
14(a)	123	16.1(1)(b)	2	18.1(1)(c)	0	21(1)(d)	63
14(b)	30	16.1(1)(c)	17	18.1(1)(d)	0	22	32
15(1)	25 853	16.1(1)(d)	0	19(1)	58 429	22.1(1)	3
15(1) - I.A.*	0	16.2(1)	0	20(1)(a)	0	23	241
15(1) -Def.*	0	16.3	0	20(1)(b)	79	23.1	0
15(1) -S.A.*	0	16.31	0	20(1)(b.1)	1	24(1)	0
16(1)(a)(i)	1	16.4(1)(a)	0	20(1)(c)	248	26	28
16(1)(a)(ii)	0	16.4(1)(b)	0	20(1)(d)	7		
16(1)(a)(iii)	1	16.5	0				
16(1)(b)	273	16.6	1				
16(1)(c)	18 173	17	0				
16(1)(d)	0						

\* A.I. : Affaires internationales

\* Déf. : Défense du Canada

\* A.S. : Activités subversives

#### 4.3 Exclusions

Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes
68(a)	1	69(1)	1	69(1)(g) re (a)	24
68(b)	0	69(1)(a)	3	69(1)(g) re (b)	0
68(c)	0	69(1)(b)	1	69(1)(g) re (c)	4
68.1	0	69(1)(c)	1	69(1)(g) re (d)	9
68.2(a)	0	69(1)(d)	0	69(1)(g) re (e)	5
68.2(b)	0	69(1)(e)	3	69(1)(g) re (f)	1
		69(1)(f)	0	69.1(1)	0

#### 4.4 Format des documents communiqués

Électronique					
Papier	Document électronique	Ensemble de données	Vidéo	Audio	Autres
0	146 632	6	0	1	0

#### 4.5 Complexité

##### 4.5.1 Pages pertinentes traitées et communiquées en formats papier et document électronique

Nombre de pages traitées	Nombre de pages communiquées	Nombre de demandes
6 540 483	6 204 630	160 294

#### 4.5.2 Pages pertinentes traitées en fonction de l'ampleur des demandes en formats papier et document électronique par disposition des demandes

Disposition	Moins de 100 Pages traitées		101-500 Pages traitées		501-1,000 Pages traitées		1,001-5,000 Pages traitées		Plus de 5,000 Pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées	Nombre de demandes	Pages traitées
<b>Communication totale</b>	55 935	1 396 912	1 280	221 178	24	16 162	15	35 963	9	229 609
<b>Communication partielle</b>	81 417	2 882 864	7 587	1 334 723	282	189 534	81	133 492	2	19 708
<b>Exception totale</b>	10	285	2	281	0	0	0	0	0	0
<b>Exclusion totale</b>	5	138	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Demande abandonnée</b>	11 716	30 004	172	31 728	6	4 356	2	2 331	1	11 215
<b>Ni confirmée ni infirmée</b>	1 748	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	150 831	4 310 203	9 041	1 587 910	312	210 052	98	171 786	12	260 532

#### 4.5.3 Minutes pertinentes traitées et communiquées en format audio

Nombre de minutes traitées	Nombre de minutes communiquées	Nombre de demandes
0	0	0

4.5.4 Minutes pertinentes traitées en fonction de l'ampleur des demandes en format audio par disposition des demandes

Disposition	Moins de 60 Minutes traitées		60-120 Minutes traitées		Plus de 120 Minutes traitées	
	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées
Communication totale	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

4.5.5 Minutes pertinentes traitées et communiquées en format vidéo

Nombre de minutes traitées	Numbers of minutes disclosed	Nombre de demandes
0	0	0

4.5.6 Minutes pertinentes traitées en fonction de l'ampleur des demandes en format vidéo par disposition des demandes

Disposition	Moins de 60 Minutes traitées		60-120 Minutes traitées		Plus de 120 Minutes traitées	
	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées	Nombre de demandes	Minutes traitées
Communication totale	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0	0	0
Exception totale	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

#### 4.5.7 Autres complexités

Disposition	Consultation requis	Avis juridique	Autres	Total
Communication totale	13	0	0	13
Communication partielle	136	28	0	164
Exception totale	0	0	0	0
Exclusion totale	19	0	0	19
Demande abandonnée	0	1	0	1
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>168</b>	<b>29</b>	<b>0</b>	<b>197</b>

#### 4.6 Demandes fermées

##### 4.6.1 Nombre de demandes fermées dans les délais prévus par la *Loi*

Nombre de demandes fermées dans les délais prévus par la <i>Loi</i>	33 963
Pourcentage des demandes fermées dans les délais prévus par la <i>Loi</i> (%)	21,086

#### 4.7 Présomptions de refus

##### 4.7.1 Motifs du non-respect des délais prévus par la *Loi*

Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la <i>Loi</i>	Motif principal			
	Entrave au fonctionnement / Charge de travail	Consultation externe	Consultation interne	Autres
127 104	127 104	0	0	0

#### 4.7.2 Demandes fermées au-delà des délais prévus par la *Loi* (y compris toute prorogation prise)

Nombre de jours de retard au-delà des délais prévus par la <i>Loi</i>	Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la <i>Loi</i> où aucune prorogation n'a été prise	Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la <i>Loi</i> où une prorogation a été prise	Total
1-15 jours	28 901	597	29 498
16-30 jours	12 171	144	12 315
31-60 jours	30 482	176	30 658
61-120 jours	22 940	259	23 199
121-180 jours	7 951	152	8 103
181-365 jours	11 577	499	12 076
Plus de 365 jours	10 702	553	11 255
<b>Total</b>	<b>124 724</b>	<b>2 380</b>	<b>127 104</b>

#### 4.8 Demandes de traduction

Demandes de traduction	Acceptées	Refusées	Total
De l'anglais au français	0	0	0
Du français à l'anglais	0	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### Section 5 – Prorogations

#### 5.1 Motifs des prorogations et disposition des demandes

Disposition des demandes où le délai a été prorogé	9(1)a Entrave au fonctionnement	9(1)(b) Consultation		9(1)(c) Avis à un tiers
		Article 69	Autres	
Communication totale	11	1	1 179	0
Communication partielle	88	15	2 193	7
Exception totale	0	0	1	0
Exclusion totale	0	0	1	0
Demande abandonnée	13	0	104	0
Aucun document n'existe	3	0	112	0
Refus d'agir avec l'approbation de la Commissaire à l'information	1	0	1	0
<b>Total</b>	<b>116</b>	<b>16</b>	<b>3 591</b>	<b>7</b>



## 5.2 Durée des prorogations

Durée des prorogations	9(1)(a) Entrave au fonctionnement	9(1)(b) Consultation		9(1)(c) Avis à un tiers
		Article 69	Autres	
30 jours ou moins	17	3	170	0
31-60 jours	28	9	1 853	5
61-120 jours	40	2	266	2
121-180 jours	26	1	24	0
181-365 jours	5	1	1 278	0
Plus de 365 jours	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>116</b>	<b>16</b>	<b>3 591</b>	<b>7</b>

## Section 6: Frais

Type de frais	Frais perçus		Frais dispensés		Frais remboursés	
	Nombre de demandes	Montant	Nombre de demandes	Montant	Nombre de demandes	Montant
Application	183 751	918 755 \$	725	3 625 \$	0	0 \$
Autres fees	0	0 \$	0	0 \$	0	0 \$
<b>Total</b>	<b>183 751</b>	<b>918 755 \$</b>	<b>725</b>	<b>3 625 \$</b>	<b>0</b>	<b>0 \$</b>

## Section 7 – Demandes de consultation reçues d'autres institutions et organisations

### 7.1 Demandes de consultation reçues d'autres institutions du gouvernement du Canada et autres organisations

Consultations	Autres institutions du gouvernement du Canada	Nombre de pages à traiter	Autres organisations	Nombre de pages à traiter
Reçues pendant la période d'établissement de rapport	193	7 407	0	0
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	7	1 050	0	0
<b>Total</b>	<b>200</b>	<b>8 457</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Fermées pendant la période d'établissement de rapport	186	6 994	0	0
Reportées à l'intérieur des délais négociés à la prochaine période d'établissement de rapport	2	19	0	0
Reportées au-delà des délais négociés à la prochaine période d'établissement de rapport	12	1 444	0	0

### 7.2 Recommandation et délai de traitement pour les demandes de consultation reçues d'autres institutions du gouvernement du Canada

Recommandation	Nombre de jours requis pour traiter les demandes de consultation							Total
	1-15 jours	16-30 jours	31-60 jours	61-120 jours	121-180 jours	181-365 jours	Plus de 365 jours	
Communiquer en entier	29	35	15	6	0	0	0	85
Communiquer en partie	19	25	29	14	3	4	1	95
Exempter en entier	0	0	2	1	0	0	0	3
Exclure en entier	0	0	0	1	0	0	0	1
Consulter une autre institution	0	0	0	0	0	0	0	0
Autre	1	1	0	0	0	0	0	2
<b>Total</b>	<b>49</b>	<b>61</b>	<b>46</b>	<b>22</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>186</b>

### 7.3 Recommandation et délai de traitement pour les demandes de consultation reçues d'autres organisations à l'extérieur du gouvernement du Canada

Nombre de jours requis pour traiter les demandes de consultation								
Recommandation	1-15 jours	16-30 jours	31-60 jours	61-120 jours	121-180 jours	181-365 jours	Plus de 365 jours	Total
Communiquer en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Communiquer en partie	0	0	0	0	0	0	0	0
Exempter en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclure en entier	0	0	0	0	0	0	0	0
Consulter une autre institution	0	0	0	0	0	0	0	0
Autre	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### Section 8 – Délais de traitement des demandes de consultation sur les renseignements confidentiels du Cabinet

#### 8.1 Demandes auprès des services juridiques

Nombre de jours	Moins de 100 pages traitées		De 100-500 pages traitées		De 501-1 000 pages traitées		De 1 001-5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées
1-15	7	60	0	0	0	0	0	0	0	0
16-30	5	52	1	245	0	0	0	0	0	0
31-60	4	13	0	0	0	0	0	0	0	0
61-120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
121-180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
181-365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Plus de 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>125</b>	<b>1</b>	<b>245</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## 8.2 Demandes auprès du Bureau du Conseil privé

Nombre de jours	Moins de 100 pages traitées		De 100-500 pages traitées		De 501-1 000 pages traitées		De 1 001-5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées
1-15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16-30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
31-60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
61-120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
121-180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
181-365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Plus de 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

## Section 9 – Enquêtes et compte rendus de conclusion

### 9.1 Enquêtes

Article 32 Avis d'enquête	Article 30(5) Cessation de l'enquête	Article 35 Présenter des observations
	4 300	3 529
		21

### 9.2 Enquêtes et rapports des conclusions

Article 37(1) Comptes rendus initiaux			Article 37(2) Comptes rendus finaux		
Reçus	Contenant des recommandations émis par la Commissaire à l'information	Contenant des ordonnances émis par la Commissaire à l'information	Reçus	Contenant des recommandations émis par la Commissaire à l'information	Contenant des ordonnances émis par la Commissaire à l'information
0	0	0	0	0	0

## Section 10 – Recours judiciaire

### 10.1 Recours judiciaires sur les plaintes

#### Article 41

Plaignant (1)	Institution (2)	Tier (3)	Commissaire à la protection de la vie privée (4)	Total
1	0	0	0	1

### 10.2 Recours judiciaires sur les plaintes de tiers en vertu de l'alinéa 28(1)b)

#### Article 44 - en vertu de l'alinéa 28(1)b)

0

## Section 11 – Ressources liées à la *Loi sur l'accès à l'information*

### 11.1 Coûts

Dépenses		Montant
Salaires		8 783 103 \$
Heures supplémentaires		624 591 \$
Biens et services		533 327 \$
• Contrats de services professionnels	44 657 \$	
• Autres	488 670 \$	
<b>Total</b>		<b>9 941 021 \$</b>

### 11.2 Ressources humaines

Ressources	Années-personnes consacrées aux activités liées à l'accès à l'information
Employés à temps plein	73,130
Employés à temps partiel et occasionnels	58,240
Employés régionaux	0,000
Experts-conseils et personnel d'agence	0,500
Étudiants	0,000
<b>Total</b>	<b>131,670</b>

Remarque : Entrer des valeurs à trois décimales.

**Nom de l'institution** : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada

**Période d'établissement de rapport** : 2022-04-01 to 2023-03-311

### Section 1 : Capacité de recevoir des demandes sous la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur personnels*

Nombre de semaines pendant lesquelles IRCC a pu recevoir des demandes d'AIPRP par les différents canaux.

	Nombre de semaines
Capacité de recevoir des demandes par la poste	52
Capacité de recevoir des demandes par courriel	52
Capacité de recevoir des demandes au moyen du service de demande numérique	52

### Section 2 : Capacité de traiter les dossiers sous la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur personnels*

2.1 Nombre de semaines pendant lesquelles IRCC a pu traiter des documents papiers à différents niveaux de classification

	Ne peut pas traiter	Peut traiter en partie	Peut traiter en totalité	Total
Documents papiers non classifiés	0	0	52	52
Documents papiers Protégé B	0	0	52	52
Documents papiers Secret et Très secret	0	0	52	52

2.2 Nombre de semaines pendant lesquelles IRCC a pu traiter des documents électroniques à différents niveaux de classification.

	Ne peut pas traiter	Peut traiter en partie	Peut traiter en totalité	Total
Documents électroniques non classifiés	0	0	52	52
Documents électroniques Protégé B	0	0	52	52
Documents électroniques Secret et Très secret	0	0	52	52

### Section 3 : Demandes ouvertes et plaintes en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*

3.1 Nombre de demandes ouvertes qui sont en suspens depuis des périodes de rapport précédentes.

Exercice financier au cours duquel les demandes ouvertes ont été reçues	Demandes ouvertes dans les délais prescrits par la <i>Loi</i> en date du 31 mars 2023	Demandes ouvertes dépassant les délais prescrits par la <i>Loi</i> en date du 31 mars 2023	Total
Reçues en 2022-2023	12 254	51 510	63 764
Reçues en 2021-2022	254	8 598	8 852
Reçues en 2020-2021	3	299	302
Reçues en 2019-2020	0	0	0
Reçues en 2018-2019	0	0	0
Reçues en 2017-2018	0	0	0
Reçues en 2016-2017	0	0	0
Reçues en 2015-2016	0	0	0
Reçues en 2014-2015	0	0	0
Reçues en 2013-2014 ou plus tôt	0	0	0
<b>Total</b>	<b>12 511</b>	<b>60 407</b>	<b>72 918</b>

3.2 Nombre de plaintes ouvertes auprès du Commissaire à l'information du Canada qui sont en suspens depuis des périodes de rapport précédentes

Exercice financier au cours duquel les plaintes ouvertes ont été reçues par institution	Nombre de plaintes ouvertes
Reçues en 2022-2023	512
Reçues en 2021-2022	38
Reçues en 2020-2021	18
Reçues en 2019-2020	1
Reçues en 2018-2019	1
Reçues en 2017-2018	1
Reçues en 2016-2017	0
Reçues en 2015-2016	0
Reçues en 2014-2015	0
Reçues en 2013-2014 ou plus tôt	0
<b>Total</b>	<b>571</b>

## Section 4 : Demandes ouvertes et plaintes en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*

### 4.1 Nombre de demandes ouvertes qui sont en suspens depuis des périodes de rapport précédentes

Exercice financier au cours duquel les demandes ouvertes ont été reçues	Demandes ouvertes <i>dans</i> les délais prescrits par la Loi en date du 31 mars 2023	Demandes ouvertes <i>dépassant</i> les délais prescrits par la Loi en date du 31 mars 2023	Total
Reçues en 2022-2023	2 935	9 336	12 271
Reçues en 2021-2022	158	1 499	1 657
Reçues en 2020-2021	0	35	35
Reçues en 2019-2020	0	1	1
Reçues en 2018-2019	0	0	0
Reçues en 2017-2018	0	0	0
Reçues en 2016-2017	0	0	0
Reçues en 2015-2016	0	0	0
Reçues en 2014-2015	0	0	0
Reçues en 2013-2014 ou plus tôt	0	0	0
<b>Total</b>	<b>3 093</b>	<b>10 871</b>	<b>13 964</b>

### 4.2 Nombre de plaintes ouvertes auprès du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada qui sont en suspens depuis des périodes de rapport précédentes

Exercice financier au cours duquel les plaintes ouvertes ont été reçues par institution	Nombre de plaintes ouvertes
Reçues en 2022-2023	38
Reçues en 2021-2022	2
Reçues en 2020-2021	0
Reçues en 2019-2020	0
Reçues en 2018-2019	0
Reçues en 2017-2018	0
Reçues en 2016-2017	0
Reçues en 2015-2016	0
Reçues en 2014-2015	0
Reçues en 2013-2014 ou plus tôt	0
<b>Total</b>	<b>40</b>



## Section 5: Numéro d'assurance social

**Votre institution a-t-elle commencé une nouvelle collecte ou une nouvelle utilisation cohérente du NAS en 2022-2023?**

Non

## Section 6: Accès universel sous la *Loi sur la protection des renseignements personnels*

**Combien de demandes ont été reçues de la part de ressortissants étrangers confirmés\* en dehors du Canada en 2022-2023?**

6 425

\*Se réfère aux clients qui s'identifient comme ressortissants étrangers résidant hors du Canada sur le portail de Demande d'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels (AIPRP) en ligne d'IRCC.

## Annexe D : Tableau des exigences en matière de publication proactive

Exigence législative	Section	Délais de publication	Groupe(s) responsable(s)	Liens vers la publication proactive	Conformité	Procédures et systèmes en place pour répondre à l'exigence de publication proactive
Toutes les institutions gouvernementales telles que définies à l'article 3 de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> .						
Frais de déplacement	82	Dans les 30 jours suivant la fin du mois de remboursement	Centre d'expertise en voyage, Direction générale des opérations financières et de l'approvisionnement/ Finances, sécurité et administration	Site Web du <a href="#">gouvernement ouvert</a>	100 %	IRCC a centralisé les voyages afin d'assurer une meilleure conformité avec le <a href="#">Guide de publication proactive des frais de voyage et d'accueil</a> du SCT, les <a href="#">Autorisations spéciales de voyager</a> , la <a href="#">Directive sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements</a> , et la <a href="#">Directive sur les voyages du Conseil national mixte</a> . Des outils et des approbations ont été développés (modèles, procédures internes et outils d'orientation) pour faciliter le processus, y compris la normalisation et l'automatisation de certaines tâches liées à la publication proactive. Il peut s'agir, entre autres, de l'utilisation de PowerPivot, de tableaux croisés dynamiques, de VBA (langage de codage orienté objet utilisé par les applications Microsoft) et de formules pour résumer les résultats d'une manière organisée. Le rapport et la note d'information (avec la contribution de la direction générale Communication [Comms]) sont ensuite envoyés au SMA pour approbation et au SM pour information. La publication proactive a notamment permis de tirer les enseignements suivants : les tâches peuvent être répétitives, certains renseignements tirés des rapports sont redondants et l'erreur humaine doit être atténuée. Pour tenir compte de ces enseignements, nous avons automatisé autant de tâches à faible risque que possible, adopté une approche allégée en ce qui concerne les rapports, effectué des contrôles de vérification fréquents tout au long du processus et utilisé des formules disponibles dans Excel pour limiter les erreurs humaines dans les calculs.
Frais d'accueil	83	Dans les 30 jours suivant la fin du mois de remboursement	Centre d'expertise en voyage, Direction générale des opérations financières et de l'approvisionnement/ Finances, sécurité et administration	Site Web du <a href="#">gouvernement ouvert</a>	100 %	
Rapports déposés au Parlement	84	Dans les 30 jours suivant le dépôt	Unité des affaires parlementaires, Division des Affaires parlementaires et breffages, ACI/SSM	Page d'IRCC du site <a href="#">Canada.ca</a>  <a href="#">Publications et manuels - Canada.ca</a>	100 %	Une fois qu'un projet de rapport a été élaboré par le secteur responsable et approuvé par le DG concerné, il est reçu par l'unité des affaires parlementaires (UAP) qui gère son acheminement à travers les approbations supplémentaires des SMA concernés, du SM, du ministre et des Communications, en signalant que le rapport devra être publié publiquement lors de son dépôt. La publication proactive est incluse dans le chemin critique pour le dépôt d'un rapport. Une fois le rapport déposé au Parlement, l'UAP envoie une confirmation aux Communications, au DSM 20, au DSM 21, ainsi qu'au secteur et à la direction générale chargés de la rédaction. Cette confirmation est une indication à la Direction générale des communications de publier le rapport sur le site Web du gouvernement du Canada.

Exigence législative	Section	Délais de publication	Groupe(s) responsable(s)	Liens vers la publication proactive	Conformité	Procédures et systèmes en place pour répondre à l'exigence de publication proactive
Entités publiques ou ministères, agences et autres organismes soumis à la loi et énumérés dans les annexes I, I.1 ou II de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> .						
Contrats de plus de 10 000 \$	86	T1-T3 : Dans les 30 jours suivant la fin du trimestre T4 : Dans les 60 jours suivant la fin du trimestre	Conformité et suivi des marchés publics, Direction générale des opérations financières et de l'approvisionnement/ Finances, sécurité et administration	Site Web du <a href="#">gouvernement ouvert</a> , également affiché sur le site Web <a href="#">Canadabuys</a> . <a href="#">Canada.ca</a> par IRCC et SPAC	100 %	Les données relatives aux contrats d'une valeur supérieure à 10 000 dollars sont extraites du système SAP sur une base trimestrielle. Elles sont validées par l'équipe chargée du contrôle et de la conformité de l'approvisionnement et par l'équipe chargée des services d'approvisionnement et de passation de marchés, qui en vérifient l'exactitude. Une fois la traduction vérifiée, le rapport de divulgation proactive est examiné et approuvé par le directeur de la division de l'approvisionnement et de la gestion des contrats. Le rapport et la note d'information (avec l'apport des Communications) sont ensuite envoyés au SMA pour approbation et au SM pour information. Note : Approvisionnement et gestion des contrats pilote un examen hebdomadaire des données pour voir si le temps de validation peut être réduit.
Subventions et contributions de plus de 25 000 \$	87	Dans les 30 jours suivant la fin du trimestre	Division de la planification intégrée et des rapports et des systèmes, Direction générale du Réseau de l'établissement/ Secteur de l'établissement et de l'intégration	Site Web du <a href="#">gouvernement ouvert</a>	100 %	Depuis 2015, le système de subventions et de contributions (SSC) d'IRCC permet au Réseau de l'établissement de produire facilement un rapport sur chaque accord de subvention et de contribution enregistré par le Ministère au cours d'un trimestre donné. Le Réseau de l'établissement extrait le rapport du trimestre précédent au début de chaque trimestre afin de disposer de suffisamment de temps pour l'envoyer pour traduction tout en respectant le délai de publication. Le Réseau de l'établissement a élaboré un langage normalisé pour les champs But du programme et Résultats attendus* qui peut être utilisé pour tous les accords de contribution qui fournissent des services similaires (p. ex. « Les clients améliorent leurs compétences en matière de langues officielles », « Les clients améliorent leur connaissance de la vie au Canada »). *Ces champs apparaissent lorsque l'on clique sur le nom d'une organisation sur le site Web du gouvernement ouvert..
Packages of briefing materials prepared for new or incoming deputy heads or equivalent	88(a)	Dans les 120 jours suivant leur nomination	Unité de divulgation proactive, ACI/SSM	Site Web du <a href="#">gouvernement ouvert</a>	100 %	Des procédures opérationnelles normalisées ont été créées pour le traitement et la publication proactive des documents d'information préparés à l'intention des nouveaux administrateurs généraux. En outre, des modèles de courriers électroniques ont été créés pour faciliter le processus d'attribution des tâches au sein du Ministère.

Exigence législative	Section	Délais de publication	Groupe(s) responsable(s)	Liens vers la publication proactive	Conformité	Procédures et systèmes en place pour répondre à l'exigence de publication proactive
Titres et numéros de référence des mémorandums préparés pour un administrateur général ou équivalent	88(b)	Dans les 30 jours suivant la fin du mois de réception	Unité de divulgation proactive, ACI/SSM	Site Web du <a href="#">gouvernement ouvert</a>	100 %	Un rapport automatisé généré par WebCIMS est envoyé le premier jour de chaque mois à l'équipe de l'UDP. Ce rapport dresse la liste de tous les titres de NI et de mémos fournis à l'administrateur général pour le mois précédent et contribue à rationaliser le processus de publication de cette exigence.
Dossiers de documents d'information préparés pour la comparution d'un administrateur général ou équivalent devant un comité du Parlement	88(c)	Dans les 120 jours suivant la comparution	Unité de divulgation proactive, ACI/SSM	Site Web du <a href="#">gouvernement ouvert</a>	100 %	Des procédures opérationnelles normalisées ont été créées et suivies pour le traitement des titres de NI et de mémos et la publication proactive de cette exigence sur le site Web du gouvernement ouvert. En outre, des modèles de courriers électroniques ont été créés pour faciliter le processus d'attribution des tâches au sein du Ministère.
Les institutions gouvernementales qui sont des ministères mentionnés à l'annexe I de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> ou des secteurs de l'administration publique centrale mentionnés à l'annexe IV de cette loi (c.-à-d. les institutions gouvernementales pour lesquelles le Conseil du Trésor est l'employeur).						
Reclassification de postes	85	Dans les 30 jours suivant la fin du trimestre	Division de la classification, Direction générale des opérations de gestion des personnes/SSM	Site Web du <a href="#">gouvernement ouvert</a>	25 %	Cette fonction sera transférée à l'équipe chargée de la classification des entreprises et sera ajoutée à la liste des tâches récurrentes qui doivent être effectuées tous les trimestres afin de garantir que nous répondons aux exigences de divulgation proactive de ce point à l'avenir.
<b>Ministres</b>						
Dossiers de documents d'information préparés par une institution gouvernementale à l'intention des nouveaux ministres ou des ministres entrants	74(a)	Dans les 120 jours suivant leur nomination	Unité de divulgation proactive, ACI/SSM	Site Web du <a href="#">gouvernement ouvert</a>	100 %	Des procédures opérationnelles normalisées ont été créées et suivies pour le traitement et la divulgation proactive des documents d'information préparés à l'intention des ministres nouveaux ou entrants. En outre, des modèles de courriers électroniques ont été créés pour faciliter le processus d'attribution des tâches au sein du Ministère.

Exigence législative	Section	Délais de publication	Groupe(s) responsable(s)	Liens vers la publication proactive	Conformité	Procédures et systèmes en place pour répondre à l'exigence de publication proactive
Titres et numéros de référence des mémorandums préparés par une institution gouvernementale pour le ministre et reçus par son cabinet	74(b)	Dans les 30 jours suivant la fin du mois de réception	Unité de divulgation proactive, ACI/SSM	Site Web du <a href="#">gouvernement ouvert</a>	100 %	Un rapport automatisé généré par WebCIMS est envoyé le premier jour de chaque mois à l'équipe de l'UDP. Ce rapport dresse la liste de tous les titres de NI et de mémos fournis au ministre pour le mois précédent et contribue à rationaliser le traitement de cette exigence. Des procédures opérationnelles normalisées ont été créées et suivies pour le traitement et la divulgation proactive des titres de NI et de mémos sur le site Web du gouvernement ouvert. Des modèles de courriers électroniques ont été créés pour faciliter le processus d'attribution des tâches au sein du Ministère.
Dossiers de notes pour la période des questions préparés par une institution fédérale pour le ministre et qui étaient utilisés au cours des derniers jours de séance de la Chambre des communes en juin et en décembre	74(c)	Dans les 30 jours suivant le dernier jour de séance de la Chambre des communes en juin et en décembre	Unité de divulgation proactive, ACI/SSM	Site Web du <a href="#">gouvernement ouvert</a>	100 %	Des procédures opérationnelles normalisées créées et suivies pour le traitement et la divulgation proactive des dossiers de notes de la période des questions préparés par une institution gouvernementale pour le ministre et utilisés le dernier jour de séance de la Chambre des communes en juin et en décembre. Des modèles de courriers électroniques ont été créés pour faciliter le processus d'attribution des tâches au sein du Ministère.
Dossiers de documents d'information préparés par une institution fédérale pour la comparution du ministre devant un comité du Parlement	74(d)	Dans les 120 jours suivant la comparution	Unité de divulgation proactive, ACI/SSM	Site Web du <a href="#">gouvernement ouvert</a>	100 %	Des procédures opérationnelles normalisées ont été créées et suivies pour le traitement et la divulgation proactive des documents d'information préparés pour la comparution d'un ministre devant un comité du Parlement. Des modèles de courriers électroniques ont été créés pour faciliter le processus d'attribution des tâches au sein du Ministère.
Frais de déplacement	75	Dans les 30 jours suivant la fin du mois de remboursement	Centre d'expertise en voyage, Direction générale des opérations financières et de l'approvisionnement/ Finances, sécurité et administration	Site Web du <a href="#">gouvernement ouvert</a>	100 %	Voir les commentaires pour les articles 82-83
Frais d'accueil	76	Dans les 30 jours suivant la fin du mois de remboursement	Centre d'expertise en voyage, Direction générale des opérations financières et de l'approvisionnement/ Finances, sécurité et administration	Site Web du <a href="#">gouvernement ouvert</a>	100 %	

Exigence législative	Section	Délais de publication	Groupe(s) responsable(s)	Liens vers la publication proactive	Conformité	Procédures et systèmes en place pour répondre à l'exigence de publication proactive
Contrats de plus de 10 000 \$	77	T1-T3 : Dans les 30 jours suivant la fin du trimestre T4 : Dans les 60 jours suivant la fin du trimestre	Conformité et suivi des marchés publics, Direction générale des opérations financières et de l'approvisionnement/ Finances, sécurité et administration	Site Web du <a href="#">gouvernement ouvert</a> , également affiché sur le site Web <a href="#">Canadabuys</a> . <a href="#">Canada.ca</a> par IRCC et SPAC	100%	Les données relatives aux marchés d'une valeur supérieure à 10 000 dollars sont extraites du système SAP tous les trimestres et leur exactitude est validée par l'équipe chargée du contrôle et de la conformité de l'approvisionnement et par l'équipe chargée des services d'approvisionnement et de passation de marchés. Une fois la traduction vérifiée, le rapport de divulgation proactive est examiné et approuvé par le directeur de la division de l'approvisionnement et de la gestion des contrats. Le rapport et la note d'information (avec l'apport des Communications) sont ensuite envoyés au SMA pour approbation et au SM pour information. Note: PCM is piloting weekly review of data to see if validation time can be reduced.
Dépenses du cabinet du ministre *Note : Ce rapport consolidé est actuellement publié par le SCT au nom de toutes les institutions.	78	Dans les 120 jours suivant la fin de l'exercice financier	S.O.		100 %	

#### **Abréviations des directions générales/secteurs :**

##### **DGDPD/PSP**

Direction générale du dirigeant principal des données – Secteur des politiques stratégiques et des programmes

##### **ACI/SSM**

Direction générale des Affaires corporatives intégrées – Secteur des services ministériels

##### **DGOGP/SSM**

Direction générale des opérations de gestion des personnes – Secteur des services ministériels

##### **RE/SEI**

Réseau de l'établissement – Secteur de l'établissement et de l'intégration

##### **DGOFA/FSA**

Direction générale des opérations financières et de l'approvisionnement – Finances, sécurité et administration